

BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO

Société Anonyme Monégasque
 au capital de 12.960.000 euros
 Siège social : 15/17, avenue d'Ostende - Monaco

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers d'euros)

ACTIF	2021	2020
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.	953	1 610
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES		
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 255 064	1 375 869
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	474 396	476 022
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE.....		
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE		
PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME.....	150	144
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	143	143
CRÉDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT		
LOCATION SIMPLE		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	40	40
IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	2 847	3 336
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ		
ACTIONS PROPRES.....		
AUTRES ACTIFS	4 794	2 526
COMPTES DE RÉGULARISATION	19 095	11 336
TOTAL DE L'ACTIF	1 757 482	1 871 026
PASSIF	2021	2020
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	526 332	530 910
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 144 860	1 265 155
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
AUTRES PASSIFS	1 668	3 097
COMPTES DE RÉGULARISATION	36 784	21 762
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	2 757	2 760
DETTES SUBORDONNÉES.....	0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG).....		
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG.....	45 081	47 342
CAPITAL SOUSCRIT	12 960	12 960
PRIMES D'ÉMISSION.....	20 160	20 160
RÉSERVES.....	18 947	18 947
ÉCART DE RÉÉVALUATION.....		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
REPORT À NOUVEAU (+/-).....	-4 725	-3 772
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-).....	-2 261	-953
TOTAL DU PASSIF.....	1 757 482	1 871 026
Total du bilan :	1.757.482.226,97	
Perte de l'exercice :	- 2.260.936,42	

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers d'euros)

	2021	2020
<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	10 908	23 441
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	28 197	34 037
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers euros)

	2021	2020
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS.....	9 714	12 338
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-1 246	-3 435
PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉS		
CHARGES SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES		
PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE.....		
CHARGES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE.....		
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE.....	0	0
COMMISSIONS (PRODUITS)	13 262	13 234
COMMISSIONS (CHARGES)	-946	-1 024
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	1 331	1 735
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS ET ASSIMILÉS.....		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	312	399
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-278	-329
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>	<u>22 149</u>	<u>22 918</u>
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION.....	-24 363	-23 558
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	-33	-87
<u>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</u>	<u>-2 247</u>	<u>-727</u>
COÛT DU RISQUE	56	-90
<u>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</u>	<u>-2 191</u>	<u>-817</u>
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	3	0
<u>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</u>	<u>-2 188</u>	<u>-817</u>
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-73	-136
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES.....	0	0
DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
<u>RÉSULTAT NET</u>	<u>-2 261</u>	<u>-953</u>

NOTES ANNEXES AUX COMPTES 2021

1) PRINCIPES GÉNÉRAUX ET MÉTHODES

Les méthodes générales d'enregistrement propres à la réglementation applicable aux établissements de crédit et prévues par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) sont appliquées (les anciens règlements 2000.03 du 4 juillet 2000 et 2002.03 du 12 décembre 2002 sont abrogés et repris par le règlement de l'ANC précité).

Le règlement CRB 97/02 a été remplacé par l'arrêté du Ministère des Finances du 3/11/2014 relatif au contrôle interne, il a été pris en compte.

2) PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.1 Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des règlements 89/01 et 90/01, les créances, les dettes, les engagements hors bilan exprimés en devises sont convertis au cours de change de fin d'exercice.

Les produits et charges en devises sont convertis en euros au cours du comptant en vigueur le jour des transactions.

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change du terme restant à courir, à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et pertes de change dégagés des opérations conclues en devises sont portés au Compte de Résultat.

2.2 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements ont été pratiqués selon la méthode linéaire sur leur durée probable d'utilisation, et aux taux suivants :

- Logiciel : 1 an,
- Matériel informatique : 3 ans,
- Frais d'établissement : 5 ans,
- Matériel roulant : 5 ans,
- Mobilier et matériel de bureau : 5 ans,
- Aménagements et installations : 10 ans,
- Immeubles : 25 ans.

2.3 Créances douteuses

Les créances impayées ou non autorisées sont contrôlées au cas par cas et déclassées en créances douteuses conformément aux dispositions établies par le règlement CRC 2000.03.

Les provisions sont constituées individuellement et viennent en déduction des créances douteuses. Les intérêts sur ces dernières qui sont inscrits au compte de résultats sont intégralement provisionnés.

2.4 Intérêts et Commissions

Les intérêts sont comptabilisés au Compte de Résultat *pro rata temporis*. Les commissions sont comptabilisées dès l'enregistrement comptable des transactions les ayant générées.

2.5 Engagements sociaux

La provision d'engagements sociaux ressort au 31/12/21 à **2.581 K€**.

Décomposition ci-dessous :

En milliers d'euros	
Indemnités de fin de carrière	2 569
<i>Dont OCI non recyclables</i>	<i>1 306</i>
Primes de médailles du travail	12
Total	2 581

Les calculs ont été réalisés sur la base des prestations en vigueur à partir des données individuelles, des hypothèses et des méthodologies de calcul retenues par le Groupe BNP Paribas et en application de la norme IAS 19 révisée.

2.6 Fiscalité

La banque entre dans le champ d'application de l'Impôt sur les Bénéfices institué par l'Ordonnance Souveraine n° 3.152 du 19 mars 1964 modifiée par l'Ordonnance Souveraine n° 7.174 du 24 octobre 2018. La Banque présentant des résultats comptable et fiscal déficitaires, aucune charge d'impôt n'est constatée au titre de l'exercice.

2.7 Comptes consolidés

Les comptes de BNP Paribas Wealth Management Monaco sont consolidés dans les comptes de BNP Paribas SA (Suisse).

3) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

3.1 Caisse, banques centrales et C.C.P.

À compter du 16 janvier 2008, conformément à l'avis aux établissements de crédit n° 2005-01 autorisant la constitution de réserves obligatoires par un intermédiaire, BNP PARIBAS SA (France), désormais centralisateur des Réserves Obligatoires des différentes entités du groupe, assure la constitution des avoirs de réserves de BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO qui ne détient donc plus de compte en direct auprès de la Banque de France.

3.2 Les créances et dettes

Les créances et dettes, exprimées **en milliers d'euros** se ventilent selon leur durée restant à courir comme suit :

Ventilation des Créances et Dettes suivant la durée résiduelle

Ventilation des Créances et Dettes suivant à vue, à terme

Rubriques (en milliers d'euros)	Durée < 3 mois	3 mois < durée ≤ 1 an	1 an < durée ≤ 5 ans	Durée > 5 ans	Créances et dettes rattachées	Total
- Créances sur les établissements de crédits et banques centrales	710 579	177 986	366 268	0	231	1 255 064
<i>dont créances à vue</i>	<i>518 885</i>					<i>518 885</i>
- Créances sur la clientèle	169 184	143 089	137 741	24 304	78	474 396
<i>dont créances à vue</i>	<i>81 322</i>					<i>81 322</i>
- Dettes envers les établissements de crédits	184 414	142 188	175 400	24 304	26	526 332
<i>dont dettes à vue</i>	<i>43</i>					<i>43</i>
- Comptes créditeurs de la clientèle	1 144 259	596	0	0	5	1 144 860
<i>dont dettes à vue</i>	<i>1 109 977</i>					<i>1 109 977</i>

Les créances et dettes sur établissements de crédit comprennent des opérations avec les banques du Groupe BNP Paribas et sont retracées dans le tableau suivant.

Ventilation des opérations réalisées avec des entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation.

Rubriques (en milliers d'euros)	Total	Dont opérations se rapportant à des entreprises		
		liées FRANCE	liées Étranger	ayant un lien de participation
Créances sur les établissements de crédits	1 255 064	168 689	11 995	1 074 380
Dettes envers les établissements de crédits	526 332	98 400	0	427 932

Les créances sur la clientèle sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour créances douteuses a été constituée pour un montant de **1.047 K€**.

Tableau de variation repris ci-dessous :

Rubriques (en milliers d'euros)	Début exercice	Entrées	Sorties				Fin exercice
			règlement	adjudication	perte provisionnée	perte non couverte	
Créances douteuses (brutes)	14 573	5 760	4 300				16 033
Dépréciations	1 047						1 047
Valeur nette au bilan	13 526	5 760	4 300	0	0	0	14 986

3.3 Les immobilisations

Les immobilisations, exprimées en milliers d'euros, s'analysent pour l'exercice 2021, selon le tableau ci-dessous :

Type d'immobilisations	Montant brut début exercice 2021	Acquisitions 2021	Cessions 2021	Mises au rebut 2021	Montant brut fin période 2021
Immobilisations incorporelles					
- Droit au bail	40				40
- Fonds de commerce	229				229
- Frais d'établissement	830				830
- Logiciels	1 230				1 230
- Certificat fonds de garantie	0				0
Sous-total	2 329	0	0	0	2 329
Immobilisations corporelles					
- Agencements, installations et autres imm. corporelles	2 134	50	-45		2 139
- Immobilisations hors exploitation	3 327		-700		2 627
- Tableaux & œuvres d'arts	9				9
- Immobilisations exploitation	0				0
Sous-total	5 470	50	-745	0	4 774
Total immobilisations	7 799	50	-745	0	7 104

Type d'immobilisations	Amortissement début exercice 2021	Dotation 2021	Reprise 2021	Sortie 2021	Amortissements cumulés au 31/12/21
Immobilisations incorporelles					
- Fonds de commerce	229				229
- Frais d'établissement	830				830
- Logiciels	1 230				1 230
Sous-total	2 289	0	0	0	2 289
Immobilisations corporelles					
- Agencements, installations et autres imm. corporelles	1 882	88		-45	1 925
- Immobilisations hors exploitation	2				2
- Immobilisations exploitation	0				0
- Provision p/dépréciation imm. hors exploit	250		-55	-195	0
- Provision p/dépréciation imm. aménag & instal	0				0
Sous-total	2 134	88	-55	-240	1 927
Total immobilisations	4 423	88	-55	-240	4 216

Type d'immobilisations	Valeur brute au 31/12/21	Amortissement au 31/12/21	Valeur résiduelle au 31/12/21
Immobilisations incorporelles			
- Droit au bail	40		40
- Fonds de commerce	229	229	0
- Frais d'établissement	830	830	0
- Logiciels	1 230	1 230	0
Sous-total	2 329	2 289	40
Immobilisations corporelles			
- Agencements, installations et autres imm. corporelles	2 139	1 925	213
- Immobilisations hors exploitation	2 627	2	2 625
- Tableaux & œuvres d'art	9	0	9
- Immobilisations exploitation	0	0	0
- Provision pour dépréciation imm. hors exploit		0	0
- Provision pour dépréciation imm. aménag & instal		0	0
Sous-total	4 774	1 927	2 847
Total immobilisations	7 104	4 216	2 887

L'ensemble de ces immobilisations est utilisé pour l'activité propre de la Banque.

3.4 Participations et autres titres détenus à long terme

Conformément aux recommandations de l'ACPR, les certificats d'association du fonds de garantie des dépôts sont classés en « Autres titres détenus à long terme ». Par principe de cohérence, les produits liés à ces certificats sont présentés en « Revenus des titres à revenu variable ».

3.4 bis - Liste des filiales et participations

Participation et autres titres détenus à long terme

Dénomination	Adresse du siège	Valeur nette comptable au 31/12/21	Part de capital détenue
Certificat d'Association Fonds de Garantie des Dépôts		150	
	Total	150	

Part dans les entreprises liées

Dénomination	Adresse du siège	Valeur nette comptable au 31/12/21	Part de capital détenue
SAM MONASSURANCES	15/17, avenue d'Ostende 98000 Monaco	143	93 %
	Total	143	

3.5 Provisions et reprises pour risques et charges

1. Engagements sociaux

La provision d'engagements sociaux ressort au 31/12/21 à **2.581 K€**.

La décomposition de cette dernière est renseignée au point 2.5 Engagements sociaux.

Date entrée	Dossiers	Encours initial	Dotations période	Reprises période	Provisions 31/12/2021
	Prov. s/ engagements sociaux				
31/12/20	Indemnités de fin de carrière	2 556	86	73	2 569
	<i>dont OCI non recyclables</i>	<i>1 089</i>			<i>1 306</i>
31/12/20	Primes de médailles du travail	25	8	21	12
	TOTAUX	2 581	94	94	2 581

2. Litiges

Date entrée	Dossiers	Encours initial	Dotations période	Reprises période	Provisions 31/12/2021
31/12/20	Provision constituée	90			90
	TOTAUX	90	0	0	90

3. Autres provisions

Date entrée	Dossiers	Encours initial	Dotations période	Reprises période	Provisions 31/12/2021
31/12/20	Provision constituée	0			0
31/12/20	Provision constituée	89	67	70	86
	TOTAUX	89	67	70	86

3.6 Les Fonds Propres

Le capital social de la Banque se compose de 72.000 actions de 180 euros chacune.

- Capital social = 12.960 K€
- Prime d'émission liée au capital = 20.160 K€

Les fonds propres de la Banque au sens de la réglementation bancaire sont, à l'issue de cet exercice et avant intégration des résultats, de 47.342 K€.

Conformément aux statuts et aux propositions d'affectation du résultat 2021 et des reports à nouveau négatifs établies par le Conseil d'administration, les réserves évoluent de la façon suivante :

En milliers d'euros	Montants affectés au 31/12/2021	Affectation RAN négatifs	Affectation résultat 2021	Distribution dividendes 2021	Montants après affectation 2021
Réserve légale	1 296				1 296
Réserve facultative	17 651	-4 725	-2 261		10 665
sous total réserve	18 947	-4 725	-2 261	0	11 961
Report à nouveau	-4 725	4 725			0

3.7 Intérêts courus à recevoir ou à payer inclus dans les postes du bilan au 31.12.2021 (en milliers d'euros)

Postes	Montants		Total
	Euros	Devises	
ACTIF			
Caisse, Banque centrales et CCP			
Créances sur les Établissements de Crédit	30	201	231
Créances sur la clientèle	78	0	78
Total inclus dans les postes de l'actif	108	201	309
PASSIF			
Dettes envers les Établissements de Crédit	18	8	26
Comptes créditeurs de la clientèle	0	5	5
Total inclus dans les postes du passif	18	13	31

3.8 Comptes de régularisation et Divers

Le tableau ci-dessous donne par catégories d'opérations le détail des comptes de régularisation et des autres comptes actifs et passifs (en milliers d'euros) :

Postes	Comptes de l'actif	Comptes du passif
- Comptes d'encaissements	0	54
- Résultats de change hors bilan	0	
- Comptes d'ajustement sur devises	16 801	16 801
- Charges constatées d'avance	86	
- Produits constatés d'avance		0
- Produits divers à recevoir	2 208	
- Charges à payer - personnel		3 037
- Charges à payer - tiers		16 892
- Charges à étaler sur plusieurs exercices (AVISO)	0	

Postes	Comptes de l'actif	Comptes du passif
- Comptes de régularisation divers	0	0
Total comptes de régularisation	19 095	36 784
- Débiteurs divers	1 774	
- Crédoiteurs divers		502
- Instruments conditionnels achetés/vendus	1 166	1 166
- Comptes de règlements sur opérations titres	1 854	0
- Comptes de stocks et emplois divers	0	
Total autres	4 794	1 668

La ligne « Charges à payer - personnel » tient compte au 31/12/21 de la provision sur bonus, ceux-ci sont versés avec le salaire de mars de l'année suivante, et leur méthode de calcul suit les recommandations du Groupe BNP Paribas.

3.9 Contre valeur en euros de l'actif et du passif en devises

Contre-valeur en milliers d'euros	
Total à l'Actif	704 145
Total au Passif	704 145

4) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

4.1 Contrats de Change non dénoués au 31.12.2021 (en milliers d'euros).

HORS BILAN	TOTAL
Opérations de change à terme	
Monnaies à recevoir	1 225 070
Monnaies à livrer	1 224 097

Les opérations reprises dans le tableau ci-avant et donc ouvertes en date de clôture, sont exclusivement effectuées pour le compte de la clientèle.

4.2 Engagements donnés

10 908 K€ Engagements de garantie d'ordre de la clientèle.

0 K€ Engagements de financement en faveur de la clientèle.

0 K€ Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit.

4.3 Engagements reçus

28 197 K€ Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit.

5) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Ventilation des produits et charges d'intérêts pour l'exercice 2021 (en milliers d'euros)

Intérêts et produits assimilés	9 714
<i>Opérations avec les établissements de crédit</i>	2 911
<i>Opérations avec la clientèle</i>	6 803
<i>Opérations sur obligations ou autres titres à revenu fixe</i>	0
<i>Opérations relatives à des dettes subordonnées</i>	0
<i>Autres intérêts</i>	0
Intérêts et charges assimilées	1 246
<i>Opérations avec les établissements de crédit</i>	1 123
<i>Opérations avec la clientèle</i>	123
<i>Opérations sur obligations ou autres titres à revenu fixe</i>	0
<i>Opérations relatives à des dettes subordonnées</i>	0
<i>Autres intérêts</i>	0
Marge nette d'intérêts	8 468

5.2 Ventilation des Commissions pour l'exercice 2021 (en milliers d'euros)

Rubriques	Charges	Produits
Autres prestations de services financiers	946	11 371
Autres opérations diverses de la clientèle		1 891
Total commissions	946	13 262

Les produits sont perçus de la clientèle ; en ce qui concerne les commissions payées, elles représentent essentiellement les frais engagés pour le compte de la clientèle, auprès de différents intermédiaires financiers, établissements de crédits ou autres.

5.3 Ventilation des Autres produits et charges d'exploitation bancaire pour l'exercice 2021 (en milliers d'euros)

Total des autres produits d'exploitation bancaire	312
<i>Charges refacturées</i>	0
<i>Charges refacturées à des sociétés du groupe</i>	312
<i>Autres éléments additionnels</i>	0

Total des autres charges d'exploitation bancaire	278
<i>Produits rétrocédés</i>	132
<i>Charges diverses d'exploitation bancaire</i>	146

5.4 Charges générales d'exploitation

La ventilation des charges générales d'exploitation entre les frais de personnel et les autres frais administratifs se traduisent comme suit au titre de l'exercice 2021 (en milliers d'euros) :

	2021
Frais de personnel	
- Salaires et traitements	6 783
- Charges de retraite	1 025
- Autres charges sociales	1 524
- Intéressement / Participation / Aug. de capital	761
Total des Charges de Personnel	10 093
Frais administratifs	
- Impôts et taxes	68
- Services extérieurs	14 135
Total des Charges administratives	14 203
- Autres éléments additionnels	67
Total des Charges générales d'exploitation	24 363

La provision pour congés payés, constituée conformément à la réglementation en vigueur et incorporée dans les postes Comptes de Régularisation au Bilan, a été calculée en fonction des effectifs et de leurs droits à congés au 31.12.2021. La variation du montant de la provision a été portée en charges, en salaires et traitements, au compte de résultat.

5.5 Coût du risque

Ce poste, figurant pour un montant de **56 K€**, correspond au net de provisions sur créances douteuses et litiges sur opérations avec la clientèle.

Ventilation du poste coût du risque selon ses différentes composantes (en milliers d'euros) :

	2021
Dépréciations et créances douteuses avec la clientèle	0
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	0
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	0
Reprises de dépréciations sur opérations avec la clientèle	56
Net de provision litiges clientèle	
Total du poste coût du risque	56

5.6 Gains ou pertes sur actifs immobilisés pour l'exercice 2021 (en milliers d'euros)

Répartition de la ligne gains et pertes sur actifs immobilisés :

Gains ou pertes sur immobilisations corporelles	3
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles	
Gains ou pertes sur titres de participation, parts dans les entreprises liées	
Autres titres détenus à long terme	
Total gains ou pertes sur actifs immobilisés	3

5.7 Charges et Produits exceptionnels

Ce poste figure pour un montant net de Résultat exceptionnel de - 73 K€.

Détail ci-dessous :

Des charges exceptionnelles ont été constatées pour - 75 K€ :

- 18 K€ concernant des erreurs sur titres,
- 56 K€ concernant l'ajustement du coefficient de déduction de tva N,
- 1 K€ divers.

Des produits exceptionnels ont été constatés pour 2 K€ :

- 2 K€ concernant des erreurs sur titres.

6) AUTRES INFORMATIONS

6.1 L'effectif était de 74 personnes au 31 décembre 2021.

Ventilation par catégories professionnelles :

EFFECTIFS	
Effectifs utilisés dont :	74
- commerciaux	21
- administratifs	43
- contrôle interne	10

6.2 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice et des reports à nouveau négatifs (en milliers d'euros) :

Perte de l'exercice :	-2 261 K€
Report à nouveau	-4 725 K€
Montant à affecter	-6 986 K€
<i>Comme suit :</i>	
Réserve légale:	0 K€
Réserve facultative :	-6 986 K€
Report à nouveau :	0 K€
Dividendes :	0 K€

6.3 Fonds de garantie des dépôts

Compte tenu des dispositions prévues par la loi n° 99.532 du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière, la Banque adhère au Fonds de Garantie des Dépôts.

En application de l'article L.312-8-1 du code monétaire et financier et aux textes pris pour son application, et sur avis conforme de l'ACPR, la nature des Instruments de règlement des contributions dues au mécanisme de garantie des dépôts, ainsi que les taux de contribution correspondants ont été fixés par le Conseil de surveillance du FGDR pour l'année 2021.

Pour l'exercice 2021, le montant de la contribution s'élève à :

- 14 K€ (montant appelé, dont 3 K€ en cotisation, 4 K€ en engagement de paiement, -3 K€ en certificat d'association, 9 K€ en certificat d'associé et 1 K€ en charges).

6.4 Fonds de garantie des cautions

En application du règlement n° 2000-06 qui renvoie aux dispositions du règlement n° 99-06 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, la Banque adhère au Fonds de Garantie des Cautions.

En application de l'article L.313-50-2 du code monétaire et financier et aux textes pris pour son application, sur avis conforme de l'ACPR, le montant de la contribution au mécanisme de garantie des cautions a été fixé par le Conseil de surveillance du FGDR.

Pour l'exercice 2021, le montant de la contribution s'élève à :

- 1 K€ (montant appelé, dont 1 K€ en cotisation).

6.5 Fonds de garantie des titres

En application du règlement n° 99-15 du 23 septembre 1999, modifié, relatif aux ressources et au fonctionnement du mécanisme de garantie des titres, la Banque adhère au Fonds de Garantie des titres.

En application de l'article L.322-3 du code monétaire et financier et aux textes pris pour son application, sur avis conforme de l'ACPR et de l'AMF, le montant de la contribution au mécanisme de garantie des titres a été fixé par le Conseil de surveillance du FGDR.

Pour l'exercice 2021, le montant de la contribution s'élève à :

- 94 K€ (montant appelé, dont 2 K€ en cotisation, 92 K€ en engagement de paiement).

6.6 Fonds de Résolution National

En application de l'ordonnance n° 2015-1024 du 20 août 2015 transposant la directive BRRD, la Banque entre dans le champ du mécanisme de résolution.

En application de l'article L.312-8-1 du code monétaire et financier, complété par la décision n° 2021-CR-10 du 21 mars 2021, et celle n° 2021-CR-09 du 22 mars 2021.

Pour l'exercice 2021, le montant de la contribution s'élève à :

- 190 K€ (montant appelé, dont 57 K€ en engagement de paiement et 133 K€ en cotisation).

6.7 Ratios prudentiels

Les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios dits prudentiels, ceux-ci faisant l'objet d'un suivi par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Au 31 décembre 2021 :

Le ratio de liquidité par rapport aux exigibilités à 1 mois s'élevait à 369 % pour une obligation minimale fixée à 100 %.

Remarque : depuis le 01/01/2008, BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO n'est plus soumise, sur base individuelle, à la surveillance de la solvabilité. La surveillance de la filiale s'exerce désormais sur une base consolidée au niveau de BNP Paribas SA.

6.8 Pandémie de COVID-19

Dans le contexte lié à la pandémie de COVID-19, la Banque a maintenu les moyens et procédures permettant la poursuite du service à sa clientèle dans le cadre des dispositions sanitaires en vigueur.

6.9 Événements postérieurs

Le conflit russo-ukrainien engagé le 24 février 2022 a des répercussions sur les marchés financiers qui subissent une volatilité accrue ainsi que sur l'économie mondiale depuis la mise en place de diverses sanctions économiques. Cet événement géopolitique complexe et évolutif postérieur à la clôture n'est pas de nature à impacter les comptes annuels clos au 31 décembre 2021.

RAPPORT GÉNÉRAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

À l'attention des actionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport général, de l'accomplissement de la mission générale et permanente qui nous a été confiée, en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2021, pour les exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023.

Les comptes annuels et documents annexes concernant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'administration de votre société, ont été mis à notre disposition dans le délai prévu à l'article 23 de la même loi n° 408.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 a créé des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice et certaines mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces comptes annuels, a été accomplie selon les diligences que nous avons estimées nécessaires en fonction des usages de la profession, et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société, pendant l'exercice 2021, le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date et l'annexe, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour l'évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de résultat.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les comptes annuels, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles étayent correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

À notre avis, le bilan, le compte de résultat et l'annexe ci-joints qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO SAM au 31 décembre 2021, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Monaco, le 19 avril 2022.

Les Commissaires aux Comptes,

Frank VANHAL

Jean-Humbert CROCI.